



BULLETIN D'INSCRIPTION DE LA 15^{ème} ÉDITION DES APRÈS-MIDI DE JUILLET 2023

Je soussigné (e).....

Autorise mon enfant.....

Agé(e) de.....

À participer aux activités suivantes (toutes mixtes): *

- TENNIS (lundi 10 juillet)
- BASKET (lundi 17 juillet)
- TIR (mercredi 19 juillet)
- ATHLETISME (mercredi 26 juillet)
- FLAG FOOTBALL (lundi 31 juillet)
- LE BOCASSE 5€ (mercredi 12 juillet)**
- ARB'AVENTURE 5€ (lundi 24 juillet)**

Nom et n° de téléphone de la personne à prévenir en cas
d'accident

Fait à.....

Le / /

Signature

* Mettre une croix devant les activités choisies.

IPNS



BULLETIN D'INSCRIPTION DE LA 15^{ème} ÉDITION DES APRÈS-MIDI DE JUILLET 2023

Je soussigné (e).....

Autorise mon enfant.....

Agé(e) de.....

À participer aux activités suivantes (toutes mixtes): *

- TENNIS (lundi 10 juillet)
- BASKET (lundi 17 juillet)
- TIR (mercredi 19 juillet)
- ATHLETISME (mercredi 26 juillet)
- FLAG FOOTBALL (lundi 31 juillet)
- LE BOCASSE 5€ (mercredi 12 juillet)**
- ARB'AVENTURE 5€ (lundi 24 juillet)**

Nom et n° de téléphone de la personne à prévenir en cas
d'accident

Fait à.....

Le / /

Signature

* Mettre une croix devant les activités choisies.

IPNS

En signant l'autorisation parentale, vous vous engagez à :

1/ Fournir une assurance responsabilité civile aux risques inhérents à la pratique d'activités sportives pour votre enfant mineur.

2/ Certifier que votre enfant n'a pas de contre-indication médicale à la pratique du sport.

3/ Ce que votre enfant respecte les règles fixées par l'éducateur sportif.

4/ Nous autoriser le droit à l'image et à publication.

Signature:

Rappel:

Les jeunes sont sous la responsabilité des éducateurs pendant la durée des activités.

En dehors des horaires prévus et lorsque les jeunes quittent délibérément l'activité, ils se retrouvent sous la responsabilité des parents. En cas d'accident, en signant l'autorisation parentale, vous nous autorisez à faire pratiquer, en cas d'urgence, toute intervention médicale ou chirurgicale nécessaire sur votre enfant mineur.

Il est conseillé de ne pas emporter d'objets de valeur (MP3, téléphone portable, bijoux...). En cas de perte ou de vol, la Mairie de Rouxmesnil-Bouteilles décline toute responsabilité.

En signant l'autorisation parentale, vous vous engagez à :

1/ Fournir une assurance responsabilité civile aux risques inhérents à la pratique d'activités sportives pour votre enfant mineur.

2/ Certifier que votre enfant n'a pas de contre-indication médicale à la pratique du sport.

3/ Ce que votre enfant respecte les règles fixées par l'éducateur sportif.

4/ Nous autoriser le droit à l'image et à publication.

Signature:

Rappel:

Les jeunes sont sous la responsabilité des éducateurs pendant la durée des activités.

En dehors des horaires prévus et lorsque les jeunes quittent délibérément l'activité, ils se retrouvent sous la responsabilité des parents. En cas d'accident, en signant l'autorisation parentale, vous nous autorisez à faire pratiquer, en cas d'urgence, toute intervention médicale ou chirurgicale nécessaire sur votre enfant mineur.

Il est conseillé de ne pas emporter d'objets de valeur (MP3, téléphone portable, bijoux...). En cas de perte ou de vol, la Mairie de Rouxmesnil-Bouteilles décline toute responsabilité.